

11/11/2009

Le groupe patronal vote contre le projet de budget 2010 de l'assurance maladie

Lors de la réunion plénière du comité directeur de la Caisse nationale de santé (CNS) en date de ce jour, les membres du groupe patronal ont voté unanimement contre le projet de budget 2010 de l'assurance maladie-maternité. Ce faisant, le groupe patronal exprime son profond désaccord face à l'artifice tendant à abaisser le niveau minimum de la réserve de la Caisse nationale de santé à 5,5% de son budget annuel pour éponger ainsi un déficit estimé de quelque 90 millions d'euros pour l'année 2010.

Le groupe patronal avait déjà identifié un certain nombre de mesures de réduction des dépenses en amont de la réunion quadripartite du 7 octobre dernier. Il a ensuite soumis une liste de propositions de mesures chiffrées et limitées au seul exercice 2010 au comité directeur de la CNS le 5 novembre 2009 permettant de présenter un budget 2010 en équilibre. Le groupe patronal avait notamment proposé l'introduction d'une participation fixe et supplémentaire par acte aux soins de santé ou encore l'abaissement du taux de remboursement des médicaments, l'augmentation de la participation des assurés aux frais de pension dans les hôpitaux, aux cures de convalescence, la non prise en charge de certains frais de transport etc. Ces propositions n'ont pourtant pas trouvé l'aval ni du président de la Caisse nationale de santé, ni du groupe salarial.

De l'avis du groupe patronal, ce refus obstiné de se pencher dans l'immédiat sur le redressement du déséquilibre financier structurel de l'assurance-maladie et de reporter toute discussion à une date ultérieure ne correspond pas aux exigences d'une gestion responsable de la Caisse nationale de santé. Face à un déficit cumulé projeté pour les exercices 2011 et 2012 de l'ordre de respectivement 180 et 310 millions d'euros, un tel attentisme ne saurait trouver l'appui du groupe patronal pour lequel une gestion efficace doit davantage se consacrer à l'exploration de pistes visant à réduire les dépenses, ceci d'autant plus que le rythme de croissance des dépenses continuera à dépasser largement à moyen terme celui des recettes, ce dernier étant conditionné par l'évolution moins dynamique de l'emploi.

Les représentants patronaux reconnaissent le bien-fondé du refus du Gouvernement de ne pas augmenter les cotisations sociales, ceci afin de ne pas peser davantage sur la

compétitivité des entreprises créatrices d'emploi et de valeur ajoutée. Ils partagent également la volonté gouvernementale de préserver un système de santé basé sur la solidarité nationale, l'équité et l'accessibilité. Ils déplorent toutefois le défaut d'impulsions politiques courageuses à ce stade, impulsions néanmoins indispensables à la maîtrise du coût de l'assurance-maladie.

UEL, le 11 novembre 2009

L'UEL regroupe les organisations suivantes :

Association des Banques et Banquiers, Luxembourg · Association des Compagnies d'Assurances · Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg · Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg · Confédération Luxembourgeoise du Commerce · Fédération des Artisans · Fedil – Business Federation Luxembourg · Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers